



ANNEXE 5.4

REDEVANCES POUR L'HORAIRE DE SERVICE 2023

**Barème de redevances des prestations
complémentaires, connexes et diverses
en euros courants HT**

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES SUR VOIES PRINCIPALES

Les redevances des prestations complémentaires électriques évoluent selon le prix d'achat de l'électricité par SNCF Réseau connu en décembre de l'année 2022 pour l'année 2023. En conséquence, leur barème sera publié en décembre 2022.

Les autres redevances des prestations complémentaires sont indexées selon l'évolution de l'indice prévisionnel IPCH publié par la Banque de France en juin 2022 pour l'HDS 2023. Les barèmes définitifs seront publiés en septembre 2022. Les tarifs publiés ci-dessous sont des barèmes provisoires basés sur l'évolution de l'indice prévisionnel IPCH publié par la Banque de France en juin 2021 pour l'HDS 2023.

Redevance pour l'ouverture supplémentaire de lignes, gares et postes non ouverts en permanence

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Ouverture supplémentaire de lignes, gares et postes non ouverts en permanence	Tarif par vacation de 8 heures et par an	129.067,75

Redevance pour la fourniture du courant de traction (RFE) avec télé-relevage

Mode de calcul de la redevance	Prix du MWh en € HT
Consommation réelle en MWh issue d'un dispositif de télé-relevage	-

Redevance pour la fourniture du courant de traction (RFE) sans télé-relevage *

Type de circulation	Tarif par train-kilomètre électrique en € HT
Trains régionaux, nationaux et internationaux de voyageurs aptes à la grande vitesse	-
Autres trains nationaux et internationaux de voyageurs	-
Trains régionaux de voyageurs (hors Transilien) non aptes à la grande vitesse	-
Trains régionaux de voyageurs Transilien non aptes à la grande vitesse	-
Trains fret	-
Autres trains (HLP, matériel ...)	-

**Ces tarifs peuvent être régularisés conformément aux principes indiqués dans l'annexe 5.1.2 du DRR.*

Redevance optionnelles pour la coordination de gestion de crise

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire (en euros HT)
Salle des familles		sur devis
Prolongement du dispositif Urgence Accident au-delà de 24 h		sur devis
Formations		sur devis

PRESTATIONS CONNEXES SUR VOIES PRINCIPALES

Les redevances des prestations connexes sont indexées selon l'évolution de l'indice prévisionnel IPCH publié par la Banque de France en juin 2022 pour l'HDS 2023. Les barèmes définitifs seront publiés en septembre 2022. Les tarifs publiés ci-dessous sont des barèmes provisoires basés sur l'évolution de l'indice prévisionnel IPCH publié par la Banque de France en juin 2021 pour l'HDS 2023.

Redevance pour la réalisation d'une étude de faisabilité internationale

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Etude de faisabilité pour l'allocation de capacité internationale	Tarif par étude de faisabilité	262,19

Redevance pour la réalisation d'une étude préalable à la demande d'ATE pour les trains TEPE

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Etude préalable pour l'allocation de capacité des trains TEPE	Tarif par étude préalable	9637,91*

* Toute demande spécifique (délais d'obtention de l'ATE, expertise, relevés terrain...) pourra donner lieu à un devis complémentaire.

Redevance pour l'usage du GSM-R Priorité 4

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Frais d'accès (y compris configuration et paramétrage)*	Tarif par pupitre	21.291,01
Forfait annuel	Tarif appliqué par pupitre installé	5.060,00

* Les frais d'accès ne sont dus qu'une seule et unique fois à l'installation et à la mise en service du pupitre

Redevance pour l'accès et l'utilisation du canal radio dit "de veille"*

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Demande d'accès à un canal de veille existant	Tarif par liaison de veille radio incluant frais de dossier et frais d'étude et d'intégration réseau	1.419,19
Création d'un canal de veille	Tarif par liaison de veille radio incluant frais de dossier et frais d'étude et d'intégration réseau	3.311,45
Redevance d'utilisation	Tarif annuel par entreprise ferroviaire et par liaison de veille radio	287,07
Programmation d'un terminal sur le canal de veille	Tarif par terminal et par liaison de veille	134,66
	A partir du 10ème d'un même lot	67,34

* Ce prix peut être régularisé en fonction des charges supportées par SNCF Réseau

Déclaration des fréquences radioélectriques de manœuvres exploitées par l'EF et délivrance de l'attestation de compatibilité *

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Demande d'attestation de compatibilité des fréquences	Tarif par demande et par fréquence	3.311,45

* Ce prix peut être régularisé en fonction des charges supportées par SNCF Réseau

PRESTATIONS DIVERSES

Redevance pour le transport et la distribution de l'énergie de traction (RCTE - composante B)	
Type de circulation	Tarif par train-kilomètre électrique en € HT
Trains régionaux, nationaux et internationaux de voyageurs aptes à la grande vitesse	-
Autres trains nationaux et internationaux de voyageurs	-
Trains régionaux de voyageurs (hors Transilien) non aptes à la grande vitesse	-
Trains régionaux de voyageurs Transilien non aptes à la grande vitesse	-
Trains fret	-
Autres trains (HLP, matériel ...)	-

NB : les tarifs de la RCTE seront publiés en décembre 2022. Les tarifs de la composante A seront présentés dans l'annexe 5.2.